



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 2 décembre 2023

Intempéries : point de situation samedi 2 décembre à 12h30

À la suite des intempéries survenues ces dernières 24h, les routes et voies cyclables suivantes sont fermées sur tout ou partie de leur itinéraire, en raison de débordements, de coulées de boue, d'éboulements ou de chutes d'arbres.

1° Tarentaise

RD84 sur le territoire de Montvalzan

RD96 (accès aux Belleville) sur tout son linéaire

2° Maurienne

RD926, RD110 et RD80 dans la vallée de l'Arvan. La vallée de l'Arvan reste inaccessible pour l'instant en raison notamment de forts risques de chutes d'arbres. Les équipes du conseil départemental font le maximum pour rouvrir ces axes au plus tôt dans l'après-midi.

3° Bassin chambérien - Combe de Savoie

RD925 à Chamoux-sur-Gelon

RD202 à Châteauneuf

RD25 entre Chamoux-sur-Gelon et La Mazure

RD20 à Saint-Hélène du Lac

Voies cyclables à Barberaz (Albanne) et Chambéry (Leysse)

4° Secteur des lacs

La RD1006 au tunnel des Echelles reste fermée

RD 17b à Viviers du Lac

RD57 entre Vions et Praz

RD921 à Sainte-Marie d'Alvey et Lucey

RD914 à Chindrieux (Portout)

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication

Mél : pref-presse@savoie.gouv.fr

RD18 à Portout
RD904 entre Ruffieux et Culoz
RD921 à La Chapelle Saint-Martin
RD51 à Viviers et Méry
RD921D sur la rive Est lac d'Aiguebelette
RD35 entre Novalaise et Gerbaix

Via Rhôna à Vions

5° Secteur Albertville-Ugine

RD218b Notre-Dame de Bellecombe : le secteur Plan dernier reste fermé.
La route de Cohennoz est fermée sur sa partie communale

Pour plus d'informations, consulter le site : <https://savoie-route.fr/>

Par ailleurs, la circulation des trains est perturbée sur la ligne Aix-les-Bains – Ambérieu : les arrêts Vions et Chindrieux ne sont pas desservis jusqu'à ce soir au moins.

François Ravier, préfet de la Savoie, invite les usagers des routes et voies cyclables à respecter strictement les consignes mises en place par les gestionnaires, notamment le conseil départemental, et à la plus grande prudence.